



INÉGALITÉ FONCIÈRE

RÉSUMÉ

Quels sont les facteurs à l'origine des pressions inédites sur les terres agricoles dans le monde et comment en assurer un accès équitable ?

RÉSUMÉ

La terre est essentielle à la vie, aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire de millions de personnes dans le monde. Pourtant, on assiste aujourd'hui à une accélération et convergence de pressions inédites sur les terres agricoles à l'échelle mondiale. Elles accentuent les inégalités foncières, la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, et constituent un point de basculement pour les petites exploitations agricoles.

Des processus de discrimination, d'oppression et de dépossession de longue date ont conditionné l'accès à la terre et son contrôle. Aujourd'hui, en raison de l'évolution et de l'augmentation des pressions sur les terres, les agriculteurs, les éleveurs, les populations autochtones et les groupes marginalisés sont confrontés à de nouvelles menaces. En même temps, les nouvelles générations se heurtent à des obstacles considérables qui entravent leur accès à la terre et leur entrée dans le secteur agricole.

La crise financière et la crise des prix de l'alimentation de 2007-2008 ont déclenché une immense vague d'accaparement des terres. Les investisseurs, les entreprises agroalimentaires et les fonds souverains se sont approprié de vastes étendues de terres agricoles dans les pays du Sud.

Cette « ruée vers les terres » s'est atténuée après 2013, mais les pressions subsistent. Dix ans plus tard, le monde est désormais confronté à des *pressions multidimensionnelles sur les terres*. Les menaces sont d'autant plus grandes cette fois-ci que les accaparements de terres se multiplient sous des formes nouvelles et sombres, et que les agriculteurs et les communautés sont menacés de toutes parts.

QUELS SONT LES FACTEURS À L'ORIGINE DES INÉGALITÉS FONCIÈRES ?

Nous identifions quatre pressions qui contribuent à l'inégalité foncière dans le monde :

1. L'ACCAPAREMENT DES TERRES 2.0

De grandes étendues de terres sont englouties chaque année au travers de nouvelles vagues d'« accaparement » caractérisées par le transfert de propriété de terres d'agriculteurs à des acteurs financiers. En effet, la flambée des prix alimentaires qui a suivi la pandémie de COVID-19 et

la guerre en Ukraine a ravivé les discours sur la nécessité de « nourrir la planète » qui ont déclenché un regain d'intérêt pour la sécurisation des terres destinées à la production de denrées vouées à l'exportation. Cet intérêt est suscité par les entreprises agroalimentaires, les investisseurs et les gouvernements étrangers et se manifeste à travers le déploiement de nouvelles stratégies visant à débloquer et à s'approprier les terres agricoles.

- Les gouvernements sont confrontés à un **regain d'intérêt pour la déréglementation de leurs marchés fonciers et l'adoption de politiques favorables aux investisseurs**. En Afrique et en Asie, de vastes étendues de terres sont appropriées par le biais de « zones économiques spéciales » et de « corridors de croissance » qui s'inscrivent dans un contexte de développement d'accords commerciaux (y compris entre les pays du Sud) et des investissements bilatéraux.
- En parallèle, les « **accaparements d'eau** » et « accaparements de ressources » sont en hausse, ce qui signifie une augmentation de transactions foncières visant à assurer le contrôle de ressources essentielles et à en extraire rapidement de la valeur (p. ex. par le biais de cultures commerciales à forte consommation d'eau). Ces transactions se déroulent à différentes échelles, et les plus petites passent souvent inaperçues malgré leur impact majeur sur les petits exploitants agricoles et les communautés locales.
- **Les marchés fonciers de plus en plus financiarisés sont envahis par des acteurs puissants**. Entre 2005 et 2018, les fonds d'investissement agricole ont été multipliés par dix et incluent désormais souvent les terres agricoles en tant qu'actifs indépendants. Depuis la pandémie, l'augmentation de la participation d'investisseurs américains dans les terres agricoles a doublé, soulignant ainsi la continuité de cette tendance. Parallèlement, les traders de denrées agricoles spéculent sur les terres par l'intermédiaire de leurs propres filiales de capital-investissement, tandis que de nouveaux produits financiers dérivés permettent aux spéculateurs d'acquérir des parcelles de terre et de les louer à des agriculteurs en difficulté. Tous ces phénomènes entraînent une inflation prononcée et soutenue des prix des terres.
- La **numérisation des registres fonciers** fait l'objet d'un effort important dans les pays du Sud. Bien qu'elle soit censée renforcer le régime foncier, ce processus risque de contribuer à alimenter les marchés financiers en données et ainsi aggraver l'accaparement des terres.
- Un nombre croissant de projets d'accaparements de terres sont **abandonnés en cours de route**. Dans ces cas, les terres sont généralement vendues à de nouveaux investisseurs, causant des dommages durables aux communautés locales et aux régimes fonciers.

2. L'ACCAPAREMENT VERT

La terre est un important puits de carbone et un refuge pour la biodiversité. Mais à mesure que les objectifs environnementaux s'inscrivent dans les accords internationaux sur l'environnement, l'intérêt pour la conservation des terres, l'élimination du carbone et les compensations carbone et écologique augmentent rapidement. Cela déclenche une nouvelle vague d'« accaparements verts » qui aujourd'hui représentent environ 20 % des transactions foncières à grande échelle. De fait, les gouvernements et les grandes entreprises s'approprient de vastes surfaces par le biais de programmes de conservation dont sont exclus les usagers locaux des terres et les petits producteurs agricoles qui tous deux souffrent de plein fouet des effets du réchauffement climatique. Parmi ces programmes figurent les compensations carbone et écologique, les initiatives de « gain net de biodiversité » et les programmes de plantation d'arbres à grande échelle qui ne tiennent pas compte de la biodiversité.

- Les gouvernements se sont engagés à allouer **une surface équivalente à l'ensemble des terres cultivées dans le monde**, soit près de 1,2 milliard d'hectares, rien qu'aux initiatives d'« élimination du carbone ».
- Les marchés de compensation carbone et écologique engendrent de gigantesques transactions foncières et placent les terres agricoles et forêts sous contrôle de grands pollueurs, notamment au profit de l'industrie des combustibles fossiles. En 2023, les **marchés de compensation carbone étaient déjà évalués à 414 milliards d'USD dans le monde**, montant qui est prévu d'atteindre les 1 800 milliards d'USD d'ici 2030. Le géant des combustibles fossiles Shell a mis de côté plus de 450 millions d'USD pour des projets de compensation. Par ailleurs, quelque 25 millions d'hectares de terres ont été acquis par Blue Carbon, une entreprise de « création d'actifs environnementaux » basée aux Émirats arabes unis, grâce à des accords conclus avec les gouvernements du Kenya, du Zimbabwe, de la Tanzanie, de la Zambie, et du Liberia.
- Sous prétexte de « solutions fondées sur la nature », **des investissements qui perpétuent le statu quo et des programmes de conservation élaborés sur une approche descendante sont promus**. Cette tendance soulève des inquiétudes quant à l'instrumentalisation par des acteurs puissants des nouveaux objectifs mondiaux en matière de biodiversité, dont l'objectif « 30 x 30 », afin d'acquérir d'immenses espaces naturels.
- Comme l'illustrent les projets de conversion de terres agricoles en parcs solaires gourmands en eau en vue d'obtenir de l'« hydrogène vert », l'appropriation des terres et des ressources pour produire des biocarburants et de l'énergie verte se fait au détriment de la production alimentaire locale.

3. L'EXPANSION ET L'EMPIÉTEMENT

D'immenses territoires sont également retirés de l'agriculture, souvent de force, dans un contexte d'expansion économique rapide et souvent insoutenable, afin d'être reconvertis pour les industries extractives et les méga-projets.

En particulier, une augmentation significative de l'exploitation minière à l'échelle mondiale causée par la demande croissante en minéraux critiques, intensifie les pressions sur les terres agricoles.

- **Les projets miniers représentent 14 % des transactions foncières à grande échelle** enregistrées au cours des dix dernières années, recouvrant quelque 7,7 millions d'hectares de terres agricoles.
- Ces conversions de terres sont particulièrement **néfastes pour les petits producteurs alimentaires et les communautés locales** puisqu'elles déclenchent régulièrement des déplacements massifs de population, des conflits fonciers et une dégradation des milieux environnants.
- Au lieu de protéger les communautés, des **lois d'investissement douteuses protègent les pollueurs** : par exemple, le gouvernement colombien a été poursuivi en justice avec succès par plusieurs entreprises transnationales pour avoir essayé d'interrompre un projet d'exploitation minière à grande échelle.
- Pendant ce temps, en Asie et en Afrique en particulier, les **terres agricoles de première qualité continuent de disparaître au profit de l'urbanisation croissante et du développement de méga-infrastructures**.

4. LA RECONFIGURATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

En plus des menaces persistantes et grandissantes d'accaparement des terres, la concentration croissante du secteur agroalimentaire, l'expansion continue de l'agriculture industrielle et les changements de régimes alimentaires qui en découlent dégradent rapidement les terres et sapent le contrôle exercé par les agriculteurs et les communautés sur leurs terres et leur utilisation.

- Grâce à l'intégration des petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur des grandes entreprises (par exemple via des programmes d'agriculture contractuelle), **les sociétés agroalimentaires peuvent contrôler les terres agricoles et imposer des choix et des conditions de production**, souvent en contraignant les agriculteurs à une utilisation non durable des terres et à des moyens de subsistance précaires.
- Les systèmes alimentaires industriels contrôlés par de grandes entreprises sont caractérisés par des coûts élevés d'intrants, une flambée des prix des terres et des cycles expansion-récession. Ces dynamiques provoquent une **précarité économique chronique chez les agriculteurs** qui n'ont en fin de compte plus que deux options : s'agrandir ou abandonner.

- Les modes d'agriculture **de plus en plus techno-centrés**, à forte intensité **de capital et d'intrants chimiques**, favorisent l'agrandissement des exploitations et augmentent l'inégalité foncière, notamment au travers de la numérisation de l'agriculture.

QUELS SONT LES IMPACTS ET VERS QUOI NOUS DIRIGEONS-NOUS ?

Ces pressions sur les terres entravent l'accès et le contrôle des terres par les agriculteurs, les éleveurs, les peuples autochtones et les groupes marginalisés. Elles compromettent considérablement les moyens de subsistance des petits producteurs agricoles et les poussent vers un dangereux point de basculement, menaçant ainsi gravement la sécurité alimentaire.

La prolifération des formes d'accaparement des terres expose les agriculteurs et les communautés à la dépossession et à l'expulsion, ainsi qu'à d'autres violations graves des droits de l'homme. Le contrôle croissant exercé par les entreprises agricoles sur les chaînes alimentaires et les terres agricoles conduit en parallèle à une accumulation sans dépossession.

Puisque toutes ces pressions convergent, **l'inégalité foncière augmente dans toutes les régions et atteint des niveaux encore jamais vus**. Selon une étude récente, 1 % des plus grandes exploitations agricoles du monde possèdent aujourd'hui 70 % des terres agricoles de la planète. La concentration des terres est particulièrement marquée en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique latine : les 1 % les plus puissants contrôlent 80 % des terres agricoles colombiennes et les quelques exploitations brésiliennes (0,3 %) représentent 25 % de l'ensemble des terres agricoles du pays. En parallèle, **de nombreux agriculteurs, surtout en Asie et en Afrique, se retrouvent avec des parcelles fragmentées et/ou très petites**, fragilisant gravement leurs moyens de subsistance.

Partout dans le monde, l'agriculture industrielle intensive en énergie fossile, les projets miniers et autres activités extractives entraînent la **dégradation des terres** par leurs impacts directs et par leur contribution au changement climatique – lui-même un acteur majeur et croissant de la désertification, de l'érosion et d'autres formes de dégradation des sols. Quelque 80 % des terres arables de la planète sont aujourd'hui touchées par la dégradation des sols, piégeant plus de 1,3 milliard de producteurs agricoles sur des terres improductives.

Dans les années à venir, ces menaces pourraient atteindre un tournant décisif, car les différentes formes d'accaparement des terres se combinent et s'intensifient, ouvrant ainsi la voie à des afflux massifs et déstabilisants de capitaux.

Dans le sillage de la crise de 2007-2008, les investisseurs s'étaient déjà tournés vers les terres agricoles pour sécuriser leurs portefeuilles. Ces investissements fonciers représentaient alors seulement un pourcentage faible de leurs investissements totaux, néanmoins les terres étaient une valeur illiquide et moins susceptibles de subir la spéculation que l'immobilier. Depuis, les marchés dérivés des terres agricoles sont devenus de plus en plus complexes et les financiers ont trouvé de nouveaux moyens de faire des terres agricoles un investissement attrayant. La mise en place de marchés de compensation carbone et écologique génère des sommes colossales et les nouveaux intérêts sur les marchés fonciers qui en découlent augmentent les risques de spéculation et de bulles foncières. Les entreprises agroalimentaires spéculent maintenant également sur les terres par l'intermédiaire de leurs propres fonds d'investissement. Au moyen de ces nouveaux mécanismes et instruments, des acteurs puissants contournant des barrières, injectent des flux de capitaux sans précédent dans les marchés fonciers, faisant de la terre un actif véritablement liquide et fongible, et accélérant le transfert de la propriété foncière des agriculteurs à des acteurs financiers.

Ces tendances créent aujourd'hui **une interface dangereuse entre, d'une part, les petits producteurs agricoles et, d'autre part, les grands investisseurs institutionnels, les entreprises de combustibles fossiles et les promoteurs immobiliers**; en d'autres mots, entre ceux qui vivent de la terre et ceux dont l'intérêt est de maximiser sa commerciabilité et sa valeur théorique, et pour qui la flambée des prix de la terre est un phénomène positif. Dans de nombreuses régions, la financiarisation croissante des marchés fonciers contribue à une inflation forte et persistante des prix des terres agricoles. Cette abondance de capital parvient à influencer les marchés et à dissocier les prix des terres de toute évaluation palpable. Outre leur puissance financière, les acteurs qui entrent aujourd'hui sur les marchés fonciers ont suffisamment de poids politique pour façonner le contexte d'investissement en général et les incitations politiques (p. ex. en modifiant à leur avantage les règles relatives à la compensation ou aux mandats en matière de biocarburants).

De plus, un cercle vicieux est en train de s'installer : **l'inégalité foncière qui se dessine exacerbe la pauvreté rurale déjà persistante et les pressions exercées sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles**, ce qui les **rend vulnérables à diverses formes d'appropriation des terres** et favorise la concentration, la fragmentation et la dégradation de ces dernières. Effectivement, un système alimentaire industriel de plus en plus consolidé et orienté vers l'exportation dégrade les terres, réduit les moyens de subsistance des agriculteurs et érige des barrières infranchissables pour les nouveaux agriculteurs. Les agriculteurs sont souvent contraints d'entrer dans des chaînes industrielles à conditions défavorables pour eux, perpétuant ainsi des pratiques qui ne sont pas durables, qui dégradent encore plus les sols et donc compromettent leurs moyens de subsistance à long terme. Dans un contexte d'explosion des prix des terres et d'une précarité persistante des moyens de subsistance, il n'est finalement plus économiquement viable pour les agriculteurs (anciens ou nouveaux) de conserver ou d'acheter des terres.

La vente aux spéculateurs fonciers et aux sociétés holding (et la relocation des terres), ou même l'abandon de l'agriculture, deviennent alors trop souvent leurs seules options viables. À travers ces processus, les petits exploitants agricoles et les communautés locales perdent le contrôle et leur pouvoir de négociation économique. Cela les rend davantage vulnérables à diverses formes d'accaparement des terres facilitant la production de produits d'exportation à grande échelle, les projets miniers, les développements d'infrastructures, etc. Les communautés touchées sont donc de plus en plus poussées dans la pauvreté rurale et sont souvent forcées à l'exode rural qui, lui-même, favorise le développement urbain et l'empiètement sur les terres agricoles et vide ainsi les campagnes tout en légitimant l'expansion de l'agriculture industrielle à grande échelle.

QU'EST-CE QUI PERMET AUX PRESSIONS SUR LES TERRES DE S'EXERCER ? DES RÉFORMES POLITIQUES RATÉES, DES INCITATIONS ÉCONOMIQUES FAUSSÉES, DES INTÉRÊTS PUISSANTS ET DES HYPOTHÈSES ERRONÉES

Les petits producteurs agricoles, les peuples autochtones, les éleveurs et d'autres communautés rurales s'opposent aux inégalités foncières à l'aide de l'agriculture de groupe, d'initiatives communautaires de partage des terres ou de la résistance à l'accaparement des terres menée par les mouvements sociaux. Les gouvernements, quant à eux, ont certes parfois adopté des réformes politiques visant à garantir la propriété foncière, à réglementer les marchés fonciers et à limiter les activités d'extraction néfastes, ainsi qu'à soutenir la gestion des terres et les systèmes alimentaires par les communautés, mais en vain. Face à la portée et à l'ampleur du défi que représente la sécurisation de l'accès à la terre et de son contrôle dans un contexte de pressions foncières croissantes et de profondes inégalités de pouvoir, ces réformes ont été sapées par des mesures incitatives plus puissantes en faveur d'intérêts économiques :

- Les **petits exploitants agricoles et les groupes marginalisés perdent le contrôle de la terre en raison d'une combinaison d'insécurité foncière, d'insécurité économique et d'insécurité politique**. Au fil des décennies, les tentatives de formalisation de la propriété et du régime foncier (p. ex. par le biais de programmes d'attribution de titres fonciers et, plus récemment, de la numérisation des registres fonciers) ont laissé un héritage mitigé. Avec une baisse des revenus, la flambée des prix de la terre, l'endettement croissant des exploitations agricoles et les déséquilibres considérables des pouvoirs (sur les marchés fonciers et dans les systèmes agroalimentaires), les réformes de titres fonciers ne suffisent pas à garantir la sécurité d'accès à la terre et risquent même de provoquer l'effet inverse.

Ces processus de formalisation sont particulièrement susceptibles d'éroder les formes d'occupation de la terre coutumière et fondée sur les biens communs en raison des déséquilibres importants dans les rapports de pouvoir en jeu.

- **Les quatre pressions sur la terre identifiées précédemment reflètent le paradigme défectueux de l'approche descendante du développement, ainsi qu'une incapacité systématique à lutter contre la pauvreté rurale et à soutenir les moyens de subsistance.** Plutôt que de renforcer les conditions de vie des petits producteurs et communautés rurales, les gouvernements à travers le monde s'obstinent à promouvoir des modes de développement à approche descendante, extractifs et gourmands en ressources (p. ex. les mines à grande échelle, l'agriculture d'exportation, la production d'énergie pour l'exportation et la valorisation du capital naturel par le biais de compensations). Simultanément, même lorsqu'elles ne sont pas désignées comme telles, les zones rurales du monde entier sont de *facto* transformées en zones économiques spéciales. Ces tendances sont une réponse aux conseils des institutions mondiales et incitations économiques biaisées qui récompensent l'extractivisme des matières premières et répondent à la nécessité de générer des recettes d'exportation pour faire face au coût croissant des remboursements de dettes, tout cela au détriment d'une production alimentaire durable. D'autre part, l'émergence de l'accaparement vert et les pressions foncières résultant de la demande de minerais de transition témoignent de **l'incapacité à concevoir des voies de transition écologique concrètes et justes**. Ces voies ne pourront être qualifiées de « transition juste » que si elles reposent sur l'implication des collectivités et sont en mesure de prendre compte l'incidence de la transition écologique sur les moyens de subsistance.
- **L'inégalité foncière est entretenue par la libéralisation du commerce et le traitement privilégié des investisseurs.** La libéralisation du commerce et l'impératif d'exportation sont des éléments clés des systèmes alimentaires industriels qui contribuent aux pressions que ces systèmes exercent sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles (et, en fin de compte, sur leur régime foncier). Par ailleurs, les « corridors d'exportation » et les « zones économiques spéciales » qui constituent une forme de libéralisation des échanges, permettent la réappropriation de vastes étendues de terres agricoles, avec manque de transparence, et ont des répercussions majeures sur les petits producteurs agricoles et les communautés locales. Les accords bilatéraux/régionaux de commerce et d'investissement se poursuivent eux aussi à un rythme soutenu. Les plus récents ouvrent la voie à des transferts d'énergie à grande échelle qui s'accompagnent d'implications majeures en termes de terres et de ressources, c'est le cas des exportations d'hydrogène vert de l'Afrique du Nord vers l'Europe. Enfin, grâce aux clauses de « règlement des différends entre investisseurs et États », les accords commerciaux garantissent également de puissantes protections aux investisseurs étrangers, dont des entreprises agroalimentaires et minières, les encourageant de fait à se lancer dans des formes risquées d'accaparement des terres.

Simultanément, les protections accordées aux investisseurs, désormais couramment appliquées dans le secteur agroalimentaire, dissimulent les appropriations de terres à grande échelle et permettent de reconfigurer les droits de propriété. Les petits exploitants agricoles et les communautés rurales en sont exclus et leurs droits sociaux et économiques, y compris les droits de l'homme d'accès à la terre et à l'alimentation, s'en trouvent compromis.

- **Les hypothèses de longue date qui insistent sur l'utilisation efficace des terres continuent de prévaloir et induisent un contexte favorable à l'accaparement des terres, l'accaparement vert et l'inégalité foncière en général large.** La tendance des gouvernements à éroder leurs terres agricoles et leur structure agricole témoigne de leur pari sur le commerce mondial comme étant capable d'assurer la sécurité alimentaire. Au vu des récentes perturbations commerciales et de la flambée des prix des denrées alimentaires, cette supposition est radicalement remise en question. C'est également le cas de l'hypothèse associée aux discours sur la « préservation des terres » et l'« intensification durable », selon laquelle il est possible de produire durablement plus de nourriture avec moins de terres grâce à des technologies climatiquement intelligentes et à des gains d'efficacité. Cette idée guide de multiples décisions relatives aux terres, notamment celles de la dissociation des projets de conservation de la production alimentaire, ainsi que la dépriorisation du rôle des petits producteurs agricoles en général. Enfin, la notion de *transformation structurelle* oriente toujours la réflexion vers le concept problématique de développement. Ce dernier soutient que la réduction de la pauvreté peut et doit impérativement se faire via la diminution de main d'œuvre agricole et le déplacement des travailleurs ruraux vers les zones urbaines.

LA VOIE À SUIVRE

Pour mettre un terme à l'inégalité foncière, rétablir un accès équitable à la terre et reconstruire les moyens de subsistance des petits exploitants, il est impératif de mettre fin aux nouveaux accaparements de terres et accaparements verts, et d'entreprendre des réformes sociales et agraires audacieuses en s'appuyant sur les mesures innovantes et radicales que les agriculteurs et les communautés adoptent déjà pour défendre leurs terres, faire valoir leurs droits et forger des formes alternatives de propriété collective et de financement. Nous proposons donc trois séries de recommandations :

1. Instaurer une gouvernance intégrée des systèmes fonciers, environnementaux et alimentaires afin de mettre un terme à l'accaparement vert et d'assurer une transition juste fondée sur les droits de l'homme.

De nouveaux mécanismes de gouvernance inclusifs sont nécessaires non seulement pour concilier les différents impératifs politiques et les utilisations concurrentes des terres, mais aussi pour placer les communautés locales et les droits de l'homme au cœur du processus décisionnel, notamment au moyen de processus d'aménagement du territoire démocratiques et d'implémentation d'« agences foncières » responsables. Le meilleur exemple de la manière de concilier la protection des écosystèmes et la production alimentaire est celui des systèmes fonciers gérés par les communautés locales. Ces approches, aujourd'hui secondaires dans les projets mondiaux de préservation de la biodiversité, devraient être au cœur de la réalisation des objectifs biodiversité.

2. Des matières premières à la collectivité: éliminer les capitaux spéculatifs des marchés fonciers et remettre les terres entre les mains des agriculteurs.

Face à l'afflux de sommes d'argent colossales et d'acteurs puissants sur les marchés fonciers, il est urgent d'agir pour rétablir les fonctions et les valeurs de ces marchés. Les gouvernements doivent exposer le « coût réel » des engagements en faveur du « net zéro », placer les mécanismes non marchands au cœur de l'action climatique et, à terme, supprimer progressivement les mécanismes problématiques des marchés du carbone. Des plafonds d'investissement dans les terres agricoles sont également nécessaires, de même que l'octroi aux agriculteurs et aux communautés de droits de préemption sur les ventes de terres, et le soutien à l'agriculture de groupe, aux fonds fonciers communs et à d'autres formes alternatives de propriété et de financement.

3. Établir un nouveau contrat social de même qu'une nouvelle génération de réformes agraires et foncières.

Un nouvel accord pour les agriculteurs et les communautés rurales est nécessaire pour briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale, la précarité des moyens de subsistance et l'inégalité foncière. La sécurité foncière et l'accès à la terre doivent être combinés à un soutien systémique et structurel de la production alimentaire à petite échelle, aux pensions, aux assurances et à l'allègement de la dette pour les travailleuses et travailleurs agricoles, à l'investissement dans les infrastructures rurales ainsi qu'à la fin de la libéralisation du commerce si néfaste pour les systèmes alimentaires. Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra potentiellement entreprendre des processus approfondis de réforme agraire et foncière et prendre des mesures non seulement ambitieuses mais aussi radicales pour redistribuer les terres.